

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 27 juin 2025	N° 2025/02/10

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 12 juin 2025, s'est rassemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Maïté Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Guillaume Garrigues, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemin, Madame Florence Bougault.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Marie Trouche ayant donné procuration à Monsieur Guillaume Garrigues, Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à sa suppléante Madame Florence Bougault, Monsieur Jean-Claude Feugas ayant donné procuration à Monsieur Maxime Ghesquière.

Était absente :

Madame Zeineb Lounici

LA SEANCE EST OUVERTE A 14h00



Dispositions relatives aux marchés publics

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

De nouvelles dispositions sont proposées en matière d'attribution et autorisation de signature, en effet la procédure ci-dessous étant antérieure à la modification de la délégation de signature que vous avez adoptée le 18 février 2025, il convient de valider ce marché en Conseil d'Administration.

Accord Cadre entretien et travaux d'espaces verts lots 1 et 2

Le présent accord cadre a pour objet l'entretien et les travaux d'espaces verts pour les sites Eau Potable et Eau Industrielle de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole (lot 1) et les sites assainissement qui seront intégrés au 01 janvier 2026 (lot 2).

Une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée conformément à l'article R.2124-2 du Code de la commande publique.

La présente délibération a pour objet d'approuver et d'autoriser le Directeur général à signer l'accord-cadre à bons de commande, conformément au rapport d'analyse de l'offre présentée en Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 février 2025 ayant choisi la société Acevedo pour un montant maximum de 4 800 000 € HT sur la durée totale du marché de 48 mois pour le lot 1 et 5 200 000 € HT sur la durée totale du marché de 36 mois pour le lot 2.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2221-24,

VU le Code de la commande publique,

VU les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et notamment son article IV.9,

VU la convention pour la réalisation de prestations contribuant aux services publics de l'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales urbaines signée entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'eau en date du 27 décembre 2022 ;

VU la délibération en vigueur portant délégation de pouvoir au Directeur général,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Que pour les besoins de l'exploitation du service public, la Régie a besoin de recourir à des achats dans le cadre du droit de la commande publique
- Qu'il appartient au Conseil d'administration de la Régie de fixer les modalités générales de passation des contrats
- Que le Conseil d'administration peut également approuver la signature des marchés après l'attribution de la CAO et autoriser le Directeur général à signer le marché

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'attribution de l'accord-cadre relatif à l'entretien et aux travaux d'espaces verts et à autoriser le Directeur général à signer le marché et ses avenants éventuels ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Directeur général à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat des votes :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré le 27 juin 2025.

REÇU EN PRÉFECTURE LE :	Pour expédition conforme, La Présidente,
PUBLIÉ LE :	 Madame Sylvie Cassou-Schotte